

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2021 à 13H00**

**Date de la convocation :** 17 juin 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 juin 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

**Membres ayant donné procuration :**

Daniel BALISONI à Jean-Pierre DUBOST

**Membres du Bureau absents excusés :** Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PAYS DE COURPIÈRE  
AVENANT AU MARCHÉ DE SUIVI-ANIMATION  
AVEC SOLIHA LOIRE-PUY DE DÔME**

**Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président**

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la signature de la convention avec l'État et l'Anah pour la mise en place d'un PIG ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n°063-08-16 du 25 octobre 2016 signée entre l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 15 février 2018 décidant d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Bailleurs du PIG de la Montagne Thiernoise, d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Occupants du PIG du Pays de Courpière et de prolonger sa durée pour qu'il se termine en même temps que celui de la Montagne Thiernoise ;

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

24

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant la signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'État et l'Anah pour la mise en place d'un PIG ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20210624-08 du 24 juin 2021 approuvant la signature de l'avenant n°2 à la convention avec l'État et l'Anah pour la mise en place d'un PIG ;

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays de Courpière est suivi et animé par SOLIHA. Compte tenu de la prorogation du PIG du Pays de Courpière jusqu'au 31 décembre, il convient de faire un avenant au marché contracté avec SOLIHA, qui assure le suivi-animation du dispositif. Ce marché est constitué d'une part fixe et d'une part variable (forfait au dossier déposé).

Pour le Pays de Courpière, le marché en cours est d'un montant décliné comme suit :

- Part fixe à 64 530,00 euros HT,
- Part variable estimée à 92 130,00 euros HT.

La proposition d'avenant porterait les montants suivants :

- Pour la part fixe, à prix global et forfaitaire ferme et définitif, à 73 840,00 euros HT, soit une augmentation de 9 310,00 euros HT par rapport au marché en cours,
- Pour la part variable, à prix unitaire fixe, estimée à 110 125,00 euros HT soit une augmentation de 17 995,00 euros HT par rapport au marché en cours.

Pour rappel, l'Anah finance à 35 % la part fixe et a une grille forfaitaire de financements établie selon la complexité du dossier.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°3 au marché de Soliha Loire-Puy de Dôme pour le PIG du Pays de Courpière ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 24	Membres présents : 23	Membres représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24	Pour : 24		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

